



Département de l'Eure  
Arrondissement d'Evreux  
Canton de Saint André de l'Eure

## Commune de Marcilly sur Eure

MAR\_cm\_120412  
Page 1/7  
Date : 12/04/2012

### CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 12 avril 2012

Le 12 avril deux mil douze à 18 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le 3 avril 2012, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROYOUX, Maire.

**Étaient présents :** Mrs ROYOUX, DUBOIS, BOURDONNAY, DAMAZ, POICHOTTE, CHALLOIS, QUINTRIC, TERRIET, PUECH, DUTAILLY.

**Absentes excusées :** Mme SALMON donne pouvoir à Mr ROYOUX, Mme HOUY donne pouvoir à Mr DUBOIS.

**Absent :** Mmes LEMESRE et DROCHON.

Le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et aborde les points figurant à l'ordre du jour.

Monsieur DUBOIS est élu secrétaire de séance.

#### 2012-11 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le maire, selon la règle, quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2011. Monsieur DUBOIS assure la présidence.

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, dressés par le maire :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Recettes : 1 049 898,65 €

Dépenses : 971 249,00 €

Excédent : 78 649,65 € à la clôture de l'exercice 2011.

+ Résultats 2010 : 576 804,22 €

Soit 655 453,87 €

Investissement :

Recettes : 201 245,00 €

Dépenses : 250 202,58 €

Déficit : - 48 957,58 € à la clôture de l'exercice 2011

+ Résultat 2010 : - 62 493,38 €

Soit - 111 450,96 € (à imputer aux résultats de 2012).

**Excédent global à reporter en 2012** après reprise des résultats antérieurs et des Restes à Réaliser :

655 453,87 – 148 493,00 € (virement à la section d'investissement pour le déficit de 2010)

**= 506 960,87 €**

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan des entrées et des sorties aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

#### 2012-12 – COMPTE DE GESTION 2011

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a rien d'anormal,  
 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;  
 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.**

Vote Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstention(s) : 0

**2012-13 – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2010	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2011	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 62 493,38 €		- 48 957,58 €	-111 450,96 €	- €	- €	- 111 450,96 €
					- €		
FONCTIONNEMENT	576 804,22 €	148 493,00 €	78 649,65 €	506 960,87 €			506 960,87 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),  
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011</b>	506 960,87 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	111 450,96 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	395 509,91 €
Total affecté au c/ 1068 :	111 450,96 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Vote Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstention(s) : 0

**2012-14 – PREVISIONS BUDGETAIRES 2012**

Vu les circulaires de Monsieur le Préfet concernant l'élaboration des Budgets 2012,  
 Vu les projets des Budgets et après avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

1°) fixe le montant du Budget principal aux sommes ci-après désignées (équilibrées en recettes et en dépenses)

Fonctionnement :	1 474 412,91 €
Investissement :	1 978 880,96 €
<b>Total du Budget 2012 :</b>	<b>3 453 293,87 €</b>

2°) fixe à **435 432 €** le montant des impôts directs à percevoir en 2012.

**Le Conseil accepte le budget proposé et fixe les taux d'imposition pour 2012, de la manière suivante SANS changement par rapport à 2011 :**

	TH	TF	TFNB	CFE
<b>COMMUNE</b>	<b>18,52</b>	<b>14,36</b>	<b>58,03</b>	<b>18,31</b>
NATIONAL	23,76	19,89	48,56	25,42
DEPARTEMENTAL	20,30	27,10	48,26	x
Taux plafond 2011	59,40	67,75	121,40	50,84

**Produit attendu : 435 432 €**

3°) décide de l'automatisme de l'augmentation des salaires comme en bénéficierait le personnel de l'Etat, pour le personnel communal, le maire et ses adjoints.

**SUBVENTIONS BUDGET 2012 (article 6574) :**

A petit pas EZY	<b>100.00 €</b>
Alcool assistance (Croix d'or)	<b>50.00 €</b>
Amicale du Boulingrin	<b>3 000.00 €</b>
Amis marcilluciens	<b>1 500.00 €</b>
Anciens combattants	<b>400.00 €</b>
AVCM	<b>400.00 €</b>
CFA Evreux 60x3	<b>200.00 €</b>
Club de Pool de Marcilly	<b>450.00 €</b>
Collège C Monet	<b>850.00 €</b>
Comité des fêtes	<b>1 600.00 €</b>
Coopérative scolaire	<b>7 780.00 €</b>
Divers	<b>270.00 €</b>
FCCM	<b>900.00 €</b>
Harmonie	<b>100.00 €</b>
Karaté	<b>1 600.00 €</b>
Patrimoine marcillucien	<b>300.00 €</b>
Pompiers d'Ezy	<b>100.00 €</b>
Projets pédago (justificatifs)	<b>500.00 €</b>
Restos du Cœur	<b>700.00 €</b>
SPA Dreux / Sézazereux	<b>200.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>21 000.00 €</b>

Vote Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## MONTANTS TTC

Remboursement Capital emprunté	38 110,58				
					<b>Coût restant à charge</b>
Solde d'exécution	111 450,96				
		TVA récupérable	Subventions		
Agrandissement Mairie	736 713,91	120 732,38	170 256,00	Etat	
			20 000,00	Parl.	
			255 884,00	CG	
					<b>169 841,53</b>
Impasse du Ravin	36 940,25	6 053,75	0,00		
					<b>30 886,51</b>
Aménagement de sécurité Voirie	842 996,12	138 149,87	387 665,44	CG	
					<b>317 180,81</b>
Agrandissement salle des sports	11 870,59	1 194,35	5 000,00	Parl.	
					<b>5 676,24</b>
Cimetière phase 2	24 575,35		8 220,00	CG	
		4 027,40	1 100,00	Parl.	
					<b>11 227,95</b>
Acquisition de la gare	45 000,00				<b>45 000,00</b>
Déplacement services techniques	80 000,00				
Bouche à incendie	9 125,63	1 495,50	3 500,00	Parl.	
					<b>4 130,13</b>
Bordures Val léger	10 000,00				
Petits mobiliers	10 000,00	1 638,80			
Aménagement voirie	8 500,00	1 392,98			

Petit matériel	10 000,00	1 638,80
	1 975 283,39	
TOTAL TVA	276 323,83	
TOTAL SUBVENTIONS		851 625,44 *

\* Dont 29 600 € sur les fonds de réserve du Parlement, 170 256 de l'Etat au titre de la DETR et 651 769 € du Conseil Général de l'Eure.

### Total dépenses d'INVESTISSEMENT programmées en 2012 : 1 975 283,96 €

Vote Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstention(s) : 0

### 2012-16 – AMORTISSEMENT 2012

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide d'amortir les travaux exécutés par le SIEGE rue du Bois au Blond pour un montant de 162 € et rue de Saint Laurent pour 313 € soit 475 € sur cinq ans, sachant que l'amortissement court depuis 2011, en inscrivant une dépense de fonctionnement de cette somme à l'article 6811, un titre de recette sera émis pour le même montant et sera versé en investissement à l'article 280415.

Vote Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstention(s) : 0

### 2012-17 – REVISION DU MONTANT DES REDEVANCES DUES A LA COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE de modifier la délibération en date du 24/02/2011 concernant le montant des redevances à verser à la commune.

Montant des redevances à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 :

#### 1 – Commerce droit de place

- commerçants ambulants : 62 €
- commerçant (*venant régulièrement toutes les semaines*) 62 €/ par trimestre

#### 2 – Salle du Boulingrin

- Habitants de la commune et Saint Laurent : 310 €
- Habitants hors commune : 515 €
- Personnel communal :  
*une fois par an pour événement familial du salarié ou de leur enfant (naissance/mariage)* Gratuité
- Associations œuvrant pour la commune :
  - o Gratuité en semaine –
  - o 2 gratuités par an en week-end
- Caution pour la location salle du Boulingrin : 1 000 €
- Location à caractère professionnel : 720 €
- Location Exceptionnelle soirée semaine : 185 €
- Reprise éventuelle du ménage : 135 €

#### 3 - Cimetière

- Concessions 30 ans : 165 €
- Concessions 50 ans : 330 €
- Urne funéraire 30 ans : 155 €
- Urne funéraire 50 ans : 290 €
- Columbarium 30 ans : 255 €
- Columbarium 50 ans : 515 €

#### 4 – Ecole coût estimé par enfant (CA 2011)

- Pour le cycle élémentaire 592.14 €
- Pour les enfants de maternelle 1 146.89 €

## 5 – Cantine

Forfait bimensuel

<input type="checkbox"/>	1 jour	19.60 €
<input type="checkbox"/>	2 jours	39.20 €
<input type="checkbox"/>	3 jours	58.80 €
<input type="checkbox"/>	4 jours	78.40 €
<input type="checkbox"/>	Cantine exceptionnelle	4.65 €

Vote Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

### 2012-18 – VENTE DE L'EPAREUSE

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

⇒ DECIDE d'autoriser la vente de l'épareuse pour la somme de 3 228,30 € qui seront porté en recette d'investissement au chapitre 024.

Pour la sortie de l'actif un mandat sera émis au 675, chapitre 042 et un titre au 21578 chapitre 040 pour 10429.22 €

Le prix de cession pour 3 228.30 € donnera lieu à un titre au 775 chapitre 042.

Pour la moins value un titre sera émis au 776 chapitre 042 et mandat au compte 192 chapitre 040 pour 7200.92 €

Vote Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

### 2012-19 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL

Afin d'équiper le terrain de football de la commune de filets de protection des propriétés voisines et réfection des buts, le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

De demander une subvention

- à Monsieur le Président du Conseil Général de l'Eure,
- à la ligue du football amateur (L.F.A.) au titre des fonds d'aide au football amateur (F.A.F.A.),
- au Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.).

Le montant total des travaux s'élève à 16 234,81 €HT (Devis présenté par la S.A.R.L. CPSDA à Croth 27530)

Vote Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

### 2012-20 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU BUREAU DU S.I.V.V.E.A.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre,

Vu son article 8 relatif à la représentation des communes membres au sein du bureau du SIVVEA,

Considérant qu'aux termes de cet article le conseil municipal de Marcilly sur Eure doit désigner 1 délégué pour la représenter au sein du bureau syndical du SIVVEA,

Considérant la candidature de : M. DAMAZ pour représenter la commune au sein du bureau syndical,

*Après avoir procédé au vote,*

Article unique : Dit qu'est déclaré élu :

- M. DAMAZ par 13 voix

⇒ en qualité de délégué au sein du bureau du Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre pour représenter la commune de Marcilly sur Eure.

## Divers

- Planning des permanences pour les élections.
- Le restaurant rue de Dreux ouvrira le 2 mai 2012.
- Augmentation du tarif de l'eau :

COMMUNE	PERIODE DE CONSO	ABON. 15/20	ABON. 25/40	ABON.SUP.A 40	M3 EAU
MARCILLY SUR EURE	de janv. 2012 déc 2012	31.00 €	62.00 €	86.00 €	1.04 €
MARCILLY SUR EURE	de janv. 2013 déc 2013	31.00 €	62.00 €	86.00 €	1.08 €

La séance est levée à 20h00.